



N°7518  
Entrée le 27.01.2023  
Chambre des Députés  
Déclarée recevable  
Président de la Chambre des Députés  
(s.) Fernand Etgen  
Luxembourg, le 27.01.2023

Monsieur Fernand Etgen  
Président de la Chambre des Députés  
Luxembourg

Luxembourg, le 27 janvier 2023

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 80 de notre règlement interne, je vous prie de bien vouloir transmettre la question parlementaire suivante à Madame la Ministre de la Justice.

En Belgique, suite à l'affaire du Qatargate, l'ancien eurodéputé italien Pier Antonio Panzeri s'est vu octroyer le statut de repentir. Il est le deuxième bénéficiaire de cet outil juridique qui permet au parquet de négocier en avance avec une personne suspectée un allègement de la peine qui, en échange, collabore avec les autorités judiciaires et policières et fournit toutes les informations nécessaires sur les activités criminelles auxquelles elle a participé.

Au Luxembourg, cet outil n'existe pas. Par contre, notre législation offre, depuis 2015, le mécanisme du jugement sur accord qui permet une résolution alternative de litiges. Bien que les deux outils soient de nature bien différente, ils offrent des alternatives à la justice en vue d'un déchargement des instances juridiques nationales.

Dans ce contexte, j'aimerais poser la question suivante à Madame la Ministre :

- Est-ce que l'octroi du statut de repentir représente un outil législatif susceptible d'être introduit dans notre législation en complément au jugement sur accord ? Dans l'affirmative, sous quelles conditions et pour quelle catégorie d'infractions ? Si non, quelles en sont les raisons ?

Veillez croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mon profond respect.

A handwritten signature in blue ink, consisting of stylized letters that appear to be "DL".

Dan Biancalana  
Député